

Jean-Baptiste André Godin à Beuret père et fils, 9 janvier 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Beuret père et fils](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (35, 36)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Beuret père et fils, 9 janvier 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26317>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 janvier 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Beuret père et fils](#)

Lieu de destinationHirson (Aisne)

Description

RésuméGodin accuse réception d'un mandat de 1 179,53 F à payer à Esquéhéries ; il indique qu'il préférerait que le versement soit fait à Guise. Godin effectue une commande de tôles de fer.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités

- [Esquéhéries \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBeuret père et fils

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieMaître de forges à Hirson (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle. L'entreprise Beuret père et fils fait fonctionner un laminoir de Pas-Bayard, site métallurgique de la commune d'Hirson.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

la sumis que j'aurai au commerce mais
si j'ai l'avantage de plain d'autres affaires avec
vous je vous la ferai attendre

dans une attente aguee.

Chamuy Monsieur Beuret

parler 9

en reponse a votre lettre date le 3 J^{an} qui
me met parvenu que le 6 je vous vous dirai
que il est impossible d'imputer M^{ons} Laplace
de quelque mane a sa porte si cela lui convient
mais il est certain que mes produits ne sont
exactement vendus a tels aux prix du tarif que
je vous ai adresse il me parrait donc certain
Monsieur que vous etes mal informe quand au
prix des marmittes il est en des de prix tels que
je fais l'envoi veuillez croire que je ne quon
duel prix pour vous comme pour nos amis
et que je serai toujuers disposer a tout traiter aussi
favorablement que

agreer

verso

9

Messieurs Beuret pere et fils
votre lettre date du 6 juillant vient de me
parvenir, elle me donne avis de votre mandat
du pr 1149. \$3 je vous y revois et prier sur
mon changement de residence ou il n'est pas mis
en circulation de bon vouloir me l'adresser a
Guise en cas contraire je ferai les pouds a
esquicheries veuillez m'en prouver.

par l'occasion de cette lettre je vous remets la
commande des toiles dont j'ai besoin faites moi
connaître si je pourrez me les fournir bientot ou
exactement au plus et grandure determiné a-donne
14 feuilles de 41 centimetre largeur 1 metre 36 long \$ 87 1/2
37 : 75 1 : 86 87 1/2

16654 63 $f=264$ $c=bu$ long, 1 $m=75$ $c=bu$ long 7 Pi

33 $w=42$ $l=1.$ $m=80$ long 6 Pi $\frac{1}{2}$

17 $w=45$ $l=1.$ $m=92.$ 9 Pi

si ces grandures avait quelque chose de gênant
je vous prie de bien prévenir car l'année dernière
les tisiers de nos toits étaient toutes perdus cela
occasionné de la perte y attend votre réponse pour
savoir a quel temps et a quel prix vous me
fournirait ces toits en première qualité

agréz mes

Monsieur Pauguet

21 Janvier 12 sensible aux causes qui ont retardé votre règlement
je regrette d'être obligé de vous dire que malgré ~~l'ordre~~
un peu trop tard fait ^{au commencement de l'ordre} un avertissement au
messager sur nous ^{au 16 mars prochain} de je 203
ce qui m'oblige à vous retourner le billet que
j'ai reçu à votre lettre

agréz mes

Monsieur Damoye

par votre lettre du 17 ^{avril} vous m'informez
de ne pas vous apporter la misaine 69 que qui devait
vous être rendue lundi elle a été chargée ce jour
là, mais le sacs n'ayant chassé mais il a
brisé cette coquille à St quentin même je pensais
que vous l'auriez vu mais il vient de me rappeler
que l'ordre a pas de ma faute. si vous me voulez
plus envoyer cette misaine je dois demander des
dommages et intérêts au messager

agréz

Monsieur Decroix

Depuis votre lettre du 6 courant je n'ai pas
pu vous apporter le reste de votre commande
je trouve aujourd'hui le moment pour vous